

# Le Pays de La Meije

## Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

### La Grave et Villar D'Arène

---

#### **COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL DU 5 JUILLET 2021**

**Présents** : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Michel GONNET, Stéphane FERRIER, Béatrice ALBERT, Roland JACOB

**Excusée** : David LE GUEN, Valérie BUCH, Sylvie MATHON

Approbation des précédents comptes rendus.

Le point n°5 de l'ordre du jour (ski de fond vente des redevances et légalité des conventions et du fonctionnement), est retiré de l'ordre du jour et reporté à une réunion ultérieure.

#### **DECISIONS MODIFICATIVES**

---

DM 1 : Il est convenu de remplacer le drapeau des pompiers pour un montant total de 2254.80 € TTC en dépenses, ce qui nécessitera un appel aux communes de 1577€ pour La Grave et 677€ pour Villar d'Arène en recettes.

DM 2 : Il convient de procéder à des écritures budgétaires suite au bris de glace au groupe scolaire pour un montant de 915 € en dépenses (facture) et recettes (assurance). Montant de la franchise 250€.

Accord des membres du conseil.

#### **STATUTS DU SIVOM : modification article 7**

---

Monsieur le Président propose aux membres du conseil une nouvelle rédaction de l'article 7 des statuts du SIVOM :

*Article 7 : Les ressources du syndicat seront celles prévues par le CGCT.*

*7.1 : Pour les dépenses d'investissement et de fonctionnement la contribution des communes associées sera répartie au prorata de la population et du potentiel fiscal N-1\* de chaque commune selon la règle suivante :*

*25% en fonction de la population*

*75% en fonction du potentiel fiscal*

*\* (chiffres population INSEE et potentiel fiscal par habitant fourni par les communes et figurants sur la fiche individuelle DGF)*

*Cette contribution pourra être fiscalisée dans les conditions prévues par le CGCT.*

*7.2 : Pour l'opération d'investissement "Groupe scolaire", la contribution des deux communes sera répartie équitablement à 50/50 compte tenu de l'apport du bâtiment existant.*

Cette nouvelle rédaction permettrait de connaître les éléments de calcul de la participation des communes en amont pour la préparation des budgets et une simplification des données relatives au potentiel fiscal.

Monsieur le Président précise que la préfecture a donné un avis favorable à cette rédaction. Accord des membres du conseil

## **PROJET ESPACE VALLEEN DU GRAND BRIANCONNAIS : PORTEUR DE PROJET**

---

Il est décidé que le SIVOM sera le porteur de ce projet sur le territoire « La Haute Romanche, un double trait d'union entre le Briançonnais et l'Isère ».

Description du projet : création de deux itinéraires visant à faciliter l'itinérance inter massifs.

Itinéraire versant sud : Col du Lautaret/Lac du Pontet/Aiguillon/La Celle les Juges/Col des Plagnes/Vallon de Martignare/Vallon du Ga/La « Berche »/Col du Souchet/Rif Tor et le Col Saint Georges/descente sur Besse en Oisans.

Itinéraire versant nord : Col du Lautaret/Sentier des crevasses-Pas de l'âne/Pont des brebis par la rive gauche de la Romanche/Villar d'Arène/La Grave par les Vernois/Les Fréaux/La chapelle Notre Dame de bon repos/Les Ayes par le franchissement du Ga/Plateau d'Emparis/itinéraire en corniche du rebord sud du plateau par Galan/Masserelle/Caturgeas/Lac Lérié et le lac noir/Rif Tor/et descente sur Mizoën par le refuge des Clots.

Projet à « phaser » de manière pluriannuelle sur 4 à 5 ans qui comprend :

- Création de sentiers
- Réhabilitation de sentiers
- Passerelles himalayennes
- Passerelle en bois (Pont de l'Ane ?)
- Signalétique
- Plaquettes
- Accueil des visiteurs : panneaux d'information, parking, toilettes sèches...
- Gestion de la fréquentation touristique...

Montant total estimé du projet : 670 000€ financé à 80% (dont 400 000€ pour les deux passerelles himalayennes).

Accord des membres du conseil pour délibérer sur ce dossier et acter le SIVOM comme porteur de projet.

## **POSTES DE TRAVAIL**

---

Les élus donnent leur accord pour modifier le tableau des effectifs du SIVOM en ce sens : transformer deux postes contractuels en postes titulaires pour les deux secrétariats de mairie à compter du 4/10/2021 et du 15/11/2021.

Service technique : une réunion va être programmée pour envisager le remplacement d'un agent placé en disponibilité à compter du 15 septembre 2021.

## **AFFAIRES DIVERSES**

---

- Une réunion cantine scolaire sera programmée fin août avant la rentrée.
- Achat d'une cuve arrosage de 450 litres pour le service technique.
- Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) des heures d'élection pour le personnel : 1h travaillée = au choix 1 rémunérée et 1h récupérée ou 2 heures récupérées.
- Transport scolaire sur Bourg d'Oisans : 8 élèves à la rentrée 2021. Les discussions sont en cours avec les services de la Région et de la Communauté de Communes du Briançonnais pour son maintien.
- Commission bibliothèque : sont désignés Béatrice Albert et Jean-Pierre Pic.